





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2024-297**

**Séance publique du**

**19 juillet 2024**

**Présidence de Sophie JOISSAINS  
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20240719-270515-DE-1-1
Date de signature : 23/07/2024
Date de réception : lundi 22 juillet 2024
 <b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : FINANCEMENT ACTION PUBLIQUE - APPEL A PROJET FRANCE 2030 "CYBERSÉCURITÉ"  
- DEMANDE DE CO-FINANCEMENT AUPRÈS DE L'ÉTAT**

Le 19 juillet 2024 à 09h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 12 juillet 2024, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

**Etaient Présents :**

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Fathi BENJILALI, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAoui, Monsieur Emmanuel HENRY, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Monsieur Alain PARRA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Solène TRIVIDIC, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Madame Kayané BIANCO à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Madame Agnès DAURES à Madame Claudie HUBERT, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Perrine MEGGIATO à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Elisabeth HUARD, Madame Arlette OLLIVIER à Monsieur Marc FERAUD, Madame Laure SCANDOLERA à Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Francis TAULAN à Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Madame Françoise TERME à Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Jean-Louis VINCENT à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE.

**Excusés sans pouvoir :**

Monsieur Marc PENA, Monsieur Pierre SPANO.

**Secrétaire :** Madame Aliénor COUTIAUX LACLADERE

Madame Dominique AUGÉY donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Finance, Economie,  
Juridique et Commande Publique  
Direction Ressources et Exécution  
Budgétaire

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 19 JUILLET 2024

-----

**Nomenclature : 7.5**  
Subventions

**RAPPORTEUR** : Madame Dominique AUGÉY

**CO-RAPPORTEUR(S)** : Monsieur DUBOST Jean-François, Monsieur CASANOVA Pierre-Emmanuel , Monsieur KHOUIEL Salah-Eddine

**Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS**

**OBJET** : FINANCEMENT ACTION PUBLIQUE - APPEL A PROJET FRANCE 2030  
"CYBERSÉCURITÉ" - DEMANDE DE CO-FINANCEMENT AUPRÈS DE L'ÉTAT- Décision du  
Conseil

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre du plan France 2030, le Secrétariat Général de la Défense et de la Sécurité Nationale (SGDSN), et en son sein l'ANSSI, est attributaire de crédits avec pour objectif d'accélérer la sécurisation des systèmes numériques de l'Etat et des territoires face aux risques numériques.

Outre l'ambition d'élever substantiellement le niveau de sécurité numérique de l'Etat et des services publics, le volet cybersécurité de France 2030 vise à donner l'impulsion nécessaire à l'investissement durable des bénéficiaires dans la sécurisation de leurs systèmes d'information, de permettre au tissu industriel français de cybersécurité de se structurer et de se développer de manière significative.

Dans ce cadre, les actions de renforcement concernent en priorité certains secteurs et entités parmi les plus critiques, pour lequel la cybersécurité nécessite un renforcement urgent et soutenu. Ces actions doivent permettre d'atteindre un objectif de cybersécurité de façon progressive, mesurable et adaptée à chaque bénéficiaire qui en émet le souhait.

Pour ce faire, la Ville d'Aix-en-Provence souhaite présenter sa candidature à cet appel à projet avec pour objectif de pouvoir financer dans les prochains mois, grâce aux sommes escomptées, une amélioration substantielle de son infrastructure réseau, garantissant ainsi la

sécurité numérique de ses systèmes d'information.

L'obtention de cette subvention permettra au département numérique de :

- Mettre à niveau notre système de gestion des informations et des événements de sécurité (SIEM) ;
- Financer l'achat d'une solution NDR (Network Detection and Response) qui permettra de compléter notre SIEM et d'automatiser les réponses aux incidents ;
- Acquérir une solution de contrôle d'accès au réseau ainsi qu'un service de SOC (Security Operation Center).

En outre, cette subvention pourra également nous servir à financer des prestations de configuration et d'intégration de ses produits.

Le montant de la subvention attribuée par le SGDSN ne peut excéder 70% des coûts prévisionnels totaux du projet. Ainsi, le coût total du projet est estimé à **233 000 € HT**.

Coût HT du projet	Etat (SGDSN)	Ville d'Aix-en-Provence
233 000 €	163 100 €	69 900€
<i>Taux de participation</i>	<i>70 %</i>	<i>30 %</i>

Ainsi, il vous est proposé, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **SOLLICITER** auprès de l'Etat un financement à hauteur de 70 % du coût total du projet, soit **163 100 €**, défini dans le cadre de l'appel à projet France 2030 sur la cybersécurité ;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint délégué aux Finances à signer les actes d'engagements relatifs à la participation financière de l'Etat et tout document afférent à ce dossier.

DL.2024-297 - FINANCEMENT ACTION PUBLIQUE - APPEL A PROJET FRANCE 2030  
"CYBERSÉCURITÉ" - DEMANDE DE CO-FINANCEMENT AUPRÈS DE L'ÉTAT-

Présents et représentés : 53  
Présents : 42  
Abstentions : 0  
Non participation : 0  
Suffrages Exprimés : 53  
Pour : 53  
Contre : 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

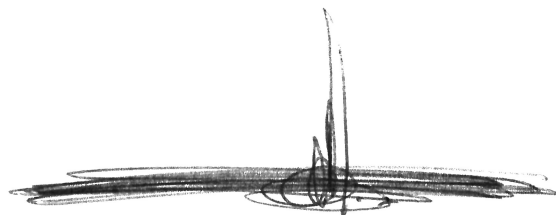
NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire  
Président de séance

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,  
Madame Amandine JANER

Le secrétaire de séance,  
Madame Aliénor COUTIAUX LACLADERE



Compte-rendu de la délibération affiché le : 23 juillet 2024  
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)<sup>1</sup>

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»